

NAº SAPN 2021

3^{ème} réunion – 11 décembre 2020

Les organisations syndicales mises à « rudes épreuves » !



ÉPREUVE : N°1 LE SAUT DE SALAIRE À LA PERCHE



Epreuve N°1:

1^{ère} ligne rouge. La direction décide de geler le point d'indice. C'est une première historique! La CFDT a toujours revendiqué qu'elle s'y opposerait. La direction a été intransigeante sur ce sujet en précisant que c'était « non négociable ».



ÉPREUVE : N°3 LE PLONGEON DANS ...

...L'INCONNU





ÉPREUVE : N°2 LE 50 MÈTRES NAGE PLOMBÉE



Épreuve N°2:

2^{ème} ligne rouge. (2^{ème} réunion) La direction change radicalement la structure habituelle des mesures salariales en proposant une prime unique pour tous au lieu d'une réelle augmentation pérenne.

Dès lors, cette décision réduit considérablement le champ de la négociation qui s'en trouve plombée.

(3ème réunion) Finalement, la direction octroie un point d'indice dans le salaire de base des indiciaires (à la place de la prime), mais maintient le versement d'une prime passée à 100€ pour les forfaitaires. De plus, en cas de non-signature, la direction envisage de supprimer la prime (des forfaitaires) aussi dérisoire soit-elle, ainsi que le point d'indice (des indiciaires). De négociation, nous passons à un chantage qui ne dit pas son nom ! La CFDT a connu de meilleures conditions de négociation.

Épreuve N°3

Vous avez décidé de faire de la CFDT la 1ère organisation syndicale Sapn, qui plus est, majoritaire. Cela lui donne des droits comme celui de signer seule les accords, mais surtout des devoirs! Vous avez été nombreux à manifester votre crainte pour les années futures. Cautionner aujourd'hui ce genre d'architecture de rémunération, n'est-ce pas le rendre banal demain?



NAº SAPN 2021

Dernières propositions

de la direction

La direction a donc fait de nouvelles propositions lors de cette troisième réunion. (Tableaux ci-dessous)

Pour les indiciaires : 1 point d'indice dans le salaire de base au lieu d'une prime. Pour les forfaitaires : la prime passe à 100€. La direction accepte de revaloriser les primes liées aux 3 médailles du travail (30, 35 et 40 ans) de 10 points d'indice. Elles passent donc de 60 à 70 points dès le 1^{er} janvier 2021. La 1^{ère} médaille (20 ans) ne bouge pas et reste à 200 points d'indice.

Indiciaires





Forfaitaires*





Propositions de la direction	Avec accord	Sans accord
Augmentation de la valeur du point	Zéro%	Zéro%
Ancienneté	0,39%	0,39%
Mesures catégorielles	0,07%	0,07%
Point Bonus	0,05%	0,05%
Passage à l'échelle supérieure	0,18%	0,18%
Octroi d'un point d'indice	0,24%	Supprimé
Prime individuelle au mérite	0,04%	0,21%
Enveloppe globale totale	0,97%	0,90%

Propositions de la direction	Avec accord	Sans accord
*Cadres et non cadres		
Prime exceptionnelle de 100 €* * Nets jusqu'à 55.419€ annuels * Bruts au-delà de 55.419€ annuels * Supprimée au-delà de 85.000€ de revenu annuel	0,19%	Supprimée
Augmentation générale moyenne Enveloppe globale totale moyenne	0,78% 0,97%	Aléatoire 0.90%

LA CFDT A FAIT SON TRAVAIL!

Entre la deuxième et la troisième réunion, la CFDT a donné tout son sens au « D » de démocratie en demandant aux salariés de s'exprimer sur les propositions inédites de la direction. Alors qu'au sein même des élus CFDT, certains étaient hostiles au projet de la direction, ceux-ci ont joué leur rôle de représentants du personnel en recueillant l'avis des salariés sans jugement ni influence.

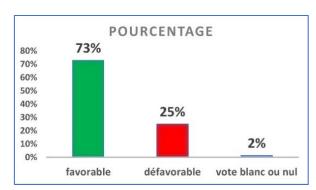
Comme elle s'y était engagée lors des élections professionnelles, la CFDT a voulu être le porte-parole des salariés.

Loin de toute idéologie sur le bienfondé ou non du capitalisme ou du grand capital et de l'actionnariat, la CFDT a juste voulu savoir ce que les salariés souhaitaient pour asseoir sa position finale sur une décision collective.

C'est pourquoi la CFDT a lancé un sondage dont vous trouverez le résultat et l'analyse ci-après.

124 votants sur 505 salariés CDI, soit 24,55% de taux de participation répartis ainsi :





Les salariés sont notre seul juge de paix, notre boussole! La position définitive de la CFDT repose complètement sur votre avis, votre décision. Evidemment, nous aurions souhaité une participation plus importante à notre enquête mais la démocratie doit également respecter les salariés qui ne veulent pas se positionner ou tout simplement ne pas répondre à la CFDT.

Les salariés qui ont répondu au questionnaire CFDT se sont souvent exprimés sur les propositions de la direction, il est de notre devoir de les porter à la connaissance de la direction via le VERBATIM ci-après.



NAº SAPN 2021

Questionnaire CFDT



[...VERBATIM...]

Vote des salariés*	Commentaires des salariés*
Favorable	[Bien étranges ces NAO]
Défavorable	[C'est une honte de proposer le gel du point d'indice, je le ressens comme un affront]
Favorable	[Je suis favorable même si les propositions de la direction sont écœurantes]
Défavorable	[je risque de toucher 90€ avec 0% sur le salaire de base. D'autant que le pourcentage d'augmentation des forfaitisés se fait sur des critères sur lesquels on ne peut agir puisqu'inconnus]
Favorable	[On a continué à être payés normalement malgré la crise du COVID-19. Donc je pense qu'il faut relativiser et accepter le peu qu'on pourra avoir cette année]
Défavorable	[A mon sens on n'achète pas une signature de NAO avec 90€ qui servira uniquement à faire valoir un titre d'employeur de référence cher à notre direction]
Favorable	[Favorable mais heureusement que le CE est généreux]
Défavorable	[Le gel du point avec le chantage de la prime contre la signature ça ouvre la porte à ce genre de négociation pour les années à venir]
Favorable	[Je suis favorable mais plutôt par dépit]
Défavorable	[Quand la prime COVID a été demandée ça a été non, à un moment il faut que la direction sache que les salariés sont mécontents]
Favorable	[Si je me réfère aux estimations de la Banque de France sur l'inflation, je suis favorable]

^{*}Ne pas oublier que ce sondage a été fait après les propositions de la direction à la suite de la 2ème réunion, 90€ pour tous.

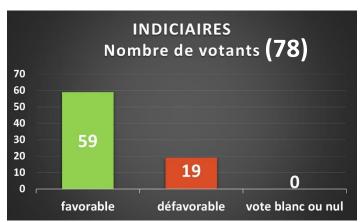


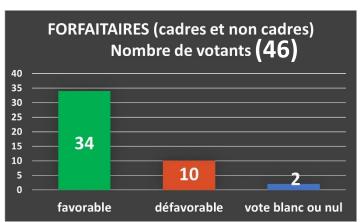
NAS SAPN 2021 LA CFDT A PRIS SES RESPONSABILITÉS

Il fallait bien un tract de quatre pages pour vous expliquer la position de la CFDT et le contexte dans lequel les négociations se sont déroulées.

Comme la page 1 le rappelle, la CFDT a vécu ces négociations comme de réelles épreuves avec des propositions inédites de la direction. Certes, il y a la crise sanitaire, l'économie n'est pas au beau fixe, pour autant aucun des salariés n'a démérité!

La direction enfonce le clou en creusant un peu plus la différence de traitement entre les indiciaires qui, finalement, percevront de l'augmentation pérenne et les forfaitaires qui devront se contenter d'une prime unique versée une fois pour toutes sans intégrer le salaire de base.





LA CFDT SIGNE L'ACCORD!

Malgré tout, il y aura un accord chez Sapn qui sera signé par CFDT et FO. L'accord aura de ce fait un taux de représentativité de 80,94% (**CFDT** : 53,96% + **FO** : 26,98%).

Pourquoi la CFDT signe-t-elle?

- Parce que 93 salariés étaient déjà favorables à la signature d'un accord après la 2ème réunion. (Prime de 90€ pour tous). On peut raisonnablement penser que ces mêmes salariés sont toujours favorables au vu des dernières propositions, plus avantageuses.
- 2. Parce que finalement les indiciaires vont toucher une augmentation pérenne dans le salaire de base. Ils vont percevoir 1 point d'indice conventionnel dû à la convention collective dite convention bleue. Vous vous souvenez ? C'est la convention qui était remise en question par la Direction Générale du Travail pour laquelle la CFDT s'est battue afin qu'elle continue d'exister. A ce point s'ajoutera un deuxième point d'indice obtenu à la place du versement d'une prime. Ces 2 points, inclus dans le salaire de base, auront un effet mécanique sur toutes les majorations, ce qui n'est pas neutre.
- 3. Parce que la CFDT a demandé et obtenu in extremis la revalorisation des primes liées aux médailles du travail pour 30, 35 et 40 ans. Elles prennent toutes 10 points en passant de 60 à 70 points d'indice dès la session de janvier 2021. La première médaille (20 ans) reste liée à une prime de 200 points d'indice.
- 4. Parce qu'une enveloppe de 5% des 0,97% prévus par la NAO va servir à rattraper des différences de salaire entre les femmes et les hommes. Cette enveloppe est le résultat d'une demande de la CFDT qui l'a obtenue lors de la négociation de l'accord groupe « EGALITE FEMMES/HOMMES »
- 5. Evidemment, tout le bémol de cet accord repose sur le versement d'une prime de 100€ pour les forfaitaires. Les forfaitaires chez Sapn sont au nombre de 92 (Cadres et non cadres). Alors, même si le graphique ci-dessus nous montre que la moitié des forfaitaires (46) a répondu à l'enquête CFDT et que 34 d'entre eux étaient déjà favorables à une prime de 90€, la CFDT ne crie pas victoire pour cette catégorie de personnel.

Il faut que la direction sache que signer cet accord ne veut pas dire valider cette architecture d'augmentation salariale inédite pour les années futures!